



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°B 4897
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste de transformation "Villers-Pater"

Département : HAUTE-SAONE

Commune : VILLERS-PATER

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- | | | |
|------------------------------|-------------------------------------|----------|
| - la voirie nationale : | <input type="checkbox"/> | |
| - la voirie départementale : | <input checked="" type="checkbox"/> | RD n° 24 |
| - la voirie communale : | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| - le domaine privé : | <input checked="" type="checkbox"/> | |

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- FRANCE TELECOM
- Direction Départementale des Territoires
- Commune de VILLERS-PATER

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de VILLERS-PATER

B 4897 - Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du poste de transformation "Villers-Pater"

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de VILLERS-PATER, de type rurale, se situe à environ 20 km au Sud de Vesoul. La zone des travaux se situe grande rue.

La commune de VILLERS-PATER ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux de renforcement du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- le remplacement du transformateur du poste de transformation sur poteau « Villers-Pater » d'une puissance de 40 kVA par un transformateur de 160 kVA ;
- le remplacement d'environ 325 mètres de ligne aérienne à basse tension par des câbles préassemblés de sections supérieures ainsi que la reprise à l'identique de l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants ;
- la reprise des luminaires d'éclairage public et des branchements téléphoniques existants dans ce secteur.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011